

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **26**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers  
absents : **4**

**OBJET : Décision  
Modificative N°2 Budget  
Principal**

**SEANCE DU MARDI 16 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 16 mai 2023 à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 10 mai 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la  
présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA,  
Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN , Monique MORENO, Pascal  
THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pepa CAENEN, Michelle  
MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Serap ALP,  
Yoann BENTEJAC, Farida LAID et Annie CHEVALDONNE Conseiller.e.s  
Municipaux.

Avaient donné procuration :

Pierre SUREDA à Catherine PAPUT,  
Régine BEAL à Eric BOUCOURT,  
Philippe BARRAU à Annie CHEVALDONNE.

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR, Bétul SIMSEK, Thierry BARTHELEMY et Claire JOYEUX.

Secrétaire de séance :

Claude GOUILLON-CHENOT

## DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Vu** les instructions budgétaires et comptables M14 ;
- **Vu** la délibération n°45 du Conseil Municipal du 14 mars 2023, approuvant le budget primitif du budget principal 2023 ;
- **Vu** la délibération n° 14 du Conseil Municipal du 25 avril 2023, approuvant la décision modificative n°1 du Budget Principal.
  
- **Considérant** qu'en fonctionnement, afin de réajuster les besoins en bonbonnes d'eau conformément au contrat, il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 011 d'un montant de 700,00 euros ;
- **Considérant** qu'en fonctionnement, afin de réajuster les besoins de frais de réception (l'achat de pizzas pour les musiciens du concert du 18 mars 2023), il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 011 d'un montant de 260,51 euros ;
- **Considérant** qu'en fonctionnement, afin de réajuster les besoins pour les prestations de gestion, recherche et acquisition de foncier économique réalisées par la SPL GAIA, il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 011 d'un montant de 29 462,45 euros ;
- **Considérant** qu'en fonctionnement, compte tenu des dépenses supplémentaires dans la section de fonctionnement du budget annexe PERILS correspondants aux intérêts des lignes de trésorerie et afin de respecter l'équilibre budgétaire du budget annexe, il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 65 d'un montant de 35 000,00 euros ;
- **Considérant** qu'en fonctionnement, compte tenu des dépenses supplémentaires dans la section de fonctionnement du budget annexe SIC correspondants à l'annulation d'écritures sur exercices antérieurs et afin de respecter l'équilibre budgétaire du budget annexe, il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 65 d'un montant de 9 505,79 euros ;
- **Considérant** qu'en investissement, compte tenu du besoin en matériel informatique (achat d'ordinateurs), il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 21 d'un montant de 12 567,01 euros ;
- **Considérant** qu'en investissement, compte tenu du besoin en autre installation, matériel et outillage technique (traceur pour le service espaces verts), il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 21 d'un montant de 1 417,38 euros ;
- **Considérant** qu'en investissement, compte tenu du besoin en matériel pour les réseaux d'électrification (marché de performance énergétique en cours), il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 21 d'un montant de 100 000,00 euros ;
- **Considérant** qu'en investissement, compte tenu du besoin en autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile (travaux de canalisations 11 avenue Philippe DUFOUR), il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 21 d'un montant de 5 695,20 euros ;
- **Considérant** qu'en investissement, compte tenu du besoin en autre matériel et outillage de voirie (achat d'un jeu de feux tricolore), il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 21 d'un montant de 3 290,00 euros ;
- **Considérant** qu'en investissement, compte tenu du besoin en autres immobilisation corporelles (prestation P3 pour environ 179 596,00 euros , réparation de bornes aire de camping-car Iloa pour 4 747,80 euros et signalisation verticale et horizontale pour 20 000,00 euros ), il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 21 d'un montant de 24 747,80 euros ;
- **Considérant** qu'en investissement, compte tenu du besoin en installation, matériel et outillage technique en cours de travaux (travaux de voirie marché à bon de commande pour 68 000,00 euros , réfection éclairage terrain E stade Chastel pour 11 375,52 euros et AMO pour éclairage public pour environ 30 384,00 euros ), il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 23 d'un montant de 109 759,52 euros ;



- **Considérant** qu'en investissement, compte tenu du besoin en avance sur commandes d'immobilisations (prestation P3), il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 23 d'un montant de 179 597,31 euros ;
- **Considérant** qu'en investissement, compte tenu des travaux supplémentaires prévus sur à la médiathèque il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 16 en recettes d'un montant de 54 500,00 euros ;

Il est proposé la Décision Modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM Dépenses	Dépenses	BP + DM Recettes	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>				
<b>Dépenses et recettes réelles de fonctionnement</b>				
Chapitre 022 – Dépenses imprévues		- 74 668,24 €		
<i>Sous total chapitre 022</i>	242 340,00 €	- 74 668,24 €		
<b>Chapitre 011 – Charges à caractère générales</b>				
D/011/60628 – Fournitures non stockées		+ 700,00 €		
D/011/6228 – Divers		- 260,51 €		
D/011/6257 – Réception		+ 260,51 €		
D/011/6288 – Autres services extérieurs		+ 29 462,45 €		
<i>Sous total chapitre 011</i>	4 950 735,21 €	+ 30 162,45 €		
<b>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes</b>				
D/65/657363 – Subventions aux établissement et services rattachés à caractère administratif		+ 35 000,00 €		
D/65/657364 – Subventions aux établissement et services rattachés à caractère industriel et commercial		+ 9 505,79 €		
<i>Sous total chapitre 65</i>	2 431 823,20 €	+ 44 505,79 €		
<b>Total des variations des dépenses et recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00 €</b>		
<b>TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00 €</b>		
<b>Section d'investissement</b>				
<b>Dépenses et recettes réelles d'investissement</b>				
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles				

D/21/2183 – Matériel de bureau et informatique		+ 12 567,01 €		
D/21/2158 – Autres installations, matériel et outillage technique		+ 1 417,38 €		
D/21/21534 – Réseaux d'électrification		+ 100 000,00 €		
D/21/21568 – Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		+ 5 695,20 €		
D/21/21578 – Autre matériel et outillage de voirie		+ 3 290,00 €		
D/21/2188 – Autres immobilisations corporelles		+ 24 747,80 €		
<i>Sous total chapitre 21</i>	<i>361 505,33 €</i>	<i>+ 147 717,39 €</i>		
<i>Chapitre 23 – Immobilisations en cours</i>				
D/23/2313 – Constructions		- 382 574,22 €		
D/23/2315 – Installation, matériel et outillage technique		+ 109 759,52 €		
D/23/238 – Avances sur commandes d'immobilisations		+ 179 597,31 €		
<i>Sous total chapitre 23</i>	<i>3 709 291,87 €</i>	<i>- 93 217,39 €</i>		
<i>Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées</i>				
C/16/1641 – Emprunts				+ 54 500,00 €
<i>Sous total chapitre 16</i>			<i>3 205 437,99 €</i>	<i>+ 54 500,00 €</i>
<b>Total des variations des dépenses et recettes réelles d'investissement</b>		<b>+ 54 500,00 €</b>		<b>+ 54 500,00 €</b>
<b>TOTAL DES VARIATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 54 500,00 €</b>		<b>+ 54 500,00 €</b>

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE AVEC 27 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU) :

- **Approuve** la décision modificative n°2 du Budget Principal ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Claude GOUILLON-CHENOT

le Maire,




Stéphane RODIER